

Les zouaves quittent Paris pour Bizerte

Paris, 4 juin. — Un détachement de 500 hommes, appartenant au 1er zouave, a quitté la gare de Lyon ce matin, à onze heures quarante-cinq, à destination de Bizerte.

Le détachement a été passé en revue par le Général Regnault, commandant le dépôt de la Seine, accompagné du docteur Calmette, directeur du service de santé militaire de Paris.

Le général Regnault a rendu ensuite les officiers et quelques autres corps, leur a fait ses adieux.

Le convoi s'est ébranlé, au son de la « Marseille », tandis qu'un grand nombre de voyageurs, massés sur les quais accueillent le détachement au cri de « Vive l'armée ! »

Parmi les nombreux officiers présents, on remarquait le commandant Aide, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, et le lieutenant-colonel des zouaves Dufriez.

La question de l'apprentissage

LE CONGRÈS DES CLASSES MOYENNES

Cinq cents groupements professionnels sont représentés au congrès des classes moyennes qui s'est ouvert hier à l'hôtel Continental. Ce congrès portera l'apprentissage. Un millier d'apprentis de toute la France ont envoyé des objets confectionnés par leurs soins et expédiés dans les salons de Contingent. Cette exposition a été inaugurée par le ministre du commerce. Tous les exposants ont reçu des récompenses. Plus de 150 médailles de vermeil, d'argent et de bronze ont été distribuées à titre d'encouragement.

Le congrès, déclaré d'ordre public, a été tenu sous le régime de M. Aymard. Le député du Rhône, après avoir écouté les hommages aux efforts de l'association qui poursuit le relèvement des métiers, a démontré, par la parole de l'apprentissage qui est à redorer, que, à droite en France, il a insisté sur la nécessité de relever la prospérité des métiers et leur dignité, pour rendre à la classe ouvrière un instrument d'indépendance et de moralité.

M. Maurice Colrat, président de l'association, a montré notre infériorité au regard de l'organisation de l'étranger. Il a insisté sur le nécessaire de nous mettre à l'œuvre, de faire enfin une politique de l'assistanat. Il a préconisé la création de chambres de métiers sur le modèle de la chambre de Lombez.

M. Charles Lamy, président de la chambre de commerce de Lombez, a expliqué le névrastisme et le fonctionnement de la première chambre de métiers française : installation, personnel, cours, fréquentation, budget, etc. Il a fourni d'intéressants détails qui ont vraiment intéressé l'auditoire.

M. Guillemin, président du groupe des chambres syndicales et des industries du bâtiment, a rappelé ce qui avait été fait dans l'industrie du bâtiment. Il a montré les dangers de l'invasion des artisans étrangers venant en-mêmes perdre dans nos ateliers la place de nos ouvriers qui par défaut d'apprentissage seront réduits à leur servir de manœuvre.

Vol de documents militaires

Berlin, 4 juin. — Un vol de documents au dépôt d'artillerie de Spandau n'est pas encore classé. On sait que le vol fut commis dans la journée de dimanche. On ne s'en aperçut que le lundi. Le voleur eut donc vingt-quatre heures pour se mettre à l'abri.

L'enquête n'a conduit jusqu'à aucun résultat positif. Selon la... Gazette nationale, des dessous sonnantes auraient transporté un canon de 70 cm à l'obusier de campagne.

Formidable incendie à Constantinople

DES MILLIERS DE MAISONS ONT ETÉ DÉTRUITES — PLUSIEURS VICTIMES

Constantinople, 4 juin. — Un violent incendie a éclaté hier matin, à Stamboul, dans le quartier de Kabataş. Le feu a commencé à une heure du matin, derrière le ministère de la justice, à proximité du vieux bazaar et de la mosquée Sainte-Sophie. L'air ventait fort, poussant vers les flammes, le filet a pris tout le suite de grandes proportions et s'est étendu le long de la mer de Marmara, dans la direction de l'ouest, dévorant toutes les maisons qui sont en bois.

A six heures du soir, lorsque le dévastateur incendie qui embrase la mosquée de sainte Sophie et déjà les innombrables demeures se chiffraient par plusieurs centaines.

Les cours et la place de la mosquée de Sainte-Sophie étaient remplies, de femmes et d'enfants qui avaient fui les immeubles menacés par le feu.

Le ministre de l'intérieur et toutes les autorités se sont rendus sur les lieux.

Douze quartiers sont transformés en ruines fumantes. Ceux de ces quartiers qui descendent jusqu'au bord de la ligne de chemin de fer sont littéralement rasés.

Le grand hôpital militaire de Gulhane est intact.

On estime à 10 000 le nombre des maisons consumées.

D'après une première enquête, le feu a pris naissance dans une maison en construction appartenant à un chef de section

du ministère de l'instruction publique. Des copeaux enflammés ont provoqué la catastrophe.

On a arrêté plusieurs ouvriers.

Leurs dépositions laisseraient soupçonner que le feu a été intentionnellement allumé.

Il y a deux morts et plusieurs blessés.

Les pertes sont évaluées à 5 millions de francs.

DOUZE HEURES D'HORREUR

L'incendie de Stamboul a duré 12 heures. Le nombre des maisons brûlées est encore inconnu. Les évaluations des journaux oscillent entre mille et deux mille trois cents.

Six mosquées, cinq écoles musulmanes et trois établissements de bains ont été complètement détruits, ainsi que quelques lignes télégraphiques et téléphoniques.

La police a arrêté de nombreux individus qui voulaient dérober des objets sauvés.

Il avait assassiné cinq personnes

ON VA LE GUILLOTINER

Riom, 4 juin. — Demain matin aura lieu les bains de justice sont arrivés aujourd'hui, l'exécution capitale de Guillaumin. Courrier, condamné à mort le 3 mai dernier par la cour d'assises du Puy-de-Dôme.

Guillaumin Courrier, qui vivait du brigandage, avait assisté, en son soutien, devant la petite loge du Pont-des-Gaules, cinq personnes qu'il supposait l'avoir dénoncées comme brigandages et gendarmeries.

Ses victimes, une femme Maudonnet et les époux Verdier débâtaient de vin, ainsi que le plus jeune fils de ces derniers, avaient été tués à coups de fusil par le misérable qui les avait achetées férolement à coup de couteau.

Arrêté dans les bains, où il put durant quelques jours échapper aux recherches, Guillaumin Courrier ne manifesta aucun regret de son sort. Il montra, au cours de son procès, un cynisme révoltant.

DANS LA RÉGION

Conseil de Préfecture du Nord

Audience du mardi 4 juin

Au cours de la séance qu'il a tenue hier, le Conseil de Préfecture du Nord a entendu les plaidoiries des avocats représentant les parties en cause, relativement aux protestations concernant les élections municipales dans les communes ci-après : Assevain, Bar-sur-Aube, Gravelines, La Corgne et Ruminghen.

Ce diverses affaires ont été mises en délibération.

Par contre le Conseil a rendu des arrêts concernant les communes suivantes : ESWARS. — M. Alfred Chauvin est prochainement élu. Il portera dans l'ordre du tableau le numéro 17.

RIEULAY. — Rectification du résultat du scrutin provoquée par le fait qu'un électeur avait été inscrit à tort sur la liste. Une voix est donc retranchée à chaque fois, mais cela n'affecte nullement leur situation.

ETTEINGT. — Annulation de l'élection de M. Oscar Godin, beau-frère de M. Olivier Confesseur, él.

WAVERCOURT-SOUS-FAULX. — Protestation rejette.

WATRELLOS, 1re section. — Protestation rejette.

MARQUETTE, 2e section. — Protestation rejette.

LAURENT. — Protestation rejette.

LAGROISE. — Protestation rejette.

HOUTKERQUE. — Protestation rejette.

SAINT-HILAIRE-LEZ-CAMBRAI. — Annulation de M. Alain Sorriens, beau-frère de M. Mairesse.

EBLINGHEM. — Rectification dans l'attribution du siège aux candidats.

TERDEGHEM. — Annulation de l'élection de M. Desnoüy, comme maire.

SAINT-VAAST-LA-VALLEE. — Protestation rejette.

SAINT-HILAIRE-SUR-HELPE. — Protestation rejette.

ROBERSART. — Protestation rejette.

LA SENTINELLE. — Protestation rejette.

LILLE, 1er tour. — Protestation rejette.

Le conseil a jugé que cette demande n'avait aucune importance, en regard à la majorité obtenue par les électeurs.

SAINT-MOMELIN. — La procès-verbal de dépouillement n'est pas modifié.

ROUEUX. — Protestation rejette.

ROMERIES. — Protestation rejette.

TEMPLEUVE, 1er tour. — M. Wardel est déclaré élu et obtient le 17e rang dans le tableau.

RAUCOURT. — Protestation rejette.

SOMMAING. — Protestation rejette.

WALLERS-VALENCHENNES. — Protestation rejette pour cause de déchéance.

WARNES-LE-GRAND. — Affaire rayée du rôle.

Voilà maintenant les rôles des audiences au cours desquelles le Conseil de Préfecture examinera d'autres protestations concernant également les élections municipales dans les communes suivantes :

Audience du 11 juin. — Beauvois, Beauvais, Coulier, Denezier, Escudouvres, Fénain, Pâtreaux, Quesdypira, Wormhout.

Audience du 14 juin. — Condé-sur-l'Escaut, Escudelle, Ghyselde, Hornsing, Inchy, Lallaing, Laroulettes, Leuvin-Planque.

Audience du 18 juin. — Lewarde, Loher-

— Lachez-le ! Le commandement fait d'une voix formidale fut exécuté.

— Vite, dit Pascal. Arriverons-nous à temps ?

Mais Nicolas Nicolavitch avait rejoint son adversaire. Il fallut que Jacques se retourne pour faire face à cette nouvelle attaque.

— Brute, gronda-t-il.

Certainement. C'est vendredi, aujourd'hui. Et le prochain train ne passe que dimanche. Quarante-huit heures !

— Il va nous échapper, certainement, dit Maffie d'une voix aiguë. Maudite destinée !

— Dis maudit imprévisible !

— Si tu veux. Jamais rien ne rattrape, et, finalement, tire des coups de revolver. On signale une trentaine de blessés.

Sept gendarmes ont été blessés.

Il y a eu six-sept arrestations.

Charges à Gand

Gand, 4 juin. — La nuit dernière, plusieurs incidents ont eu lieu avec la police.

Un grave accident est survenu vers 22 heures et demi du midi, à l'angle des rues Théophile Legrand et de Malakoff.

M. Ivet, 42 ans, habitant avec sa famille à Feron, route de Wignehies, où il exploite une petite ferme et un débit de boisson, vient journalier à Fournies, où il est occupé comme maître à la brasserie M. Moenck.

Comme il rentrait, M. Ivet arriva à Fournies en bicyclette, le long de la rue Théophile Legrand. En raison de la date assez tardive, il fut arrêté à la porte de la gare, où il fut empêtré dans une forte barricade.

Il fut alors tiré à bout portant par un gendarme.

Il fut arrêté et emmené au poste de police.

Il fut placé dans une cellule.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.

— C'est vrai, c'est ma faute. Je ne crois pas que je me refasse, ainsi, ce butor.